

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nantes, le 3 décembre 2021

Port du masque obligatoire pour les personnes de 6 ans et plus dans les cours de récréation de l'ensemble des établissements scolaires du département de la Loire-Atlantique

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 31 juillet 2022 et de l'évolution de la situation épidémique en Loire-Atlantique, le préfet a pris, par arrêté du 2 décembre 2021, des mesures complémentaires pour prévenir la propagation de l'épidémie, notamment concernant l'obligation du port du masque de protection dans les cours de récréation dans l'ensemble des établissements scolaires du département de la Loire-Atlantique.

Le territoire de la Loire-Atlantique présente au 1^{er} décembre 2021 un taux d'incidence moyen de 298,5 cas positifs pour 100 000 habitants ; le taux d'incidence de la population de 6 à 10 ans est de 697,2 cas positifs pour 100 000 habitants et ces taux sont en augmentation régulière depuis plusieurs semaines.

Sur recommandation de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, conjointement avec le rectorat de l'académie de Nantes et dans l'intérêt de la santé publique, le port du masque est obligatoire dans les cours de récréation de l'ensemble des établissements scolaires (écoles élémentaires, collèges et lycées) pour toute personne âgée de 6 ans et plus sur l'ensemble des communes du département de la Loire-Atlantique, afin de réduire la circulation du virus et éviter la diffusion de l'épidémie dans la population générale.

L'obligation de port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas :

- aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures d'hygiène, définies en annexe 1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, de nature à prévenir la propagation du virus ;
- à toute personne pratiquant une activité sportive

L'arrêté est applicable à compter du lundi 6 décembre 2021 et jusqu'au vendredi 17 décembre 2021 inclus, période révisable en fonction de l'évolution des indicateurs sanitaires et des préconisations de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire.

Ces mesures sont applicables à l'ensemble de la Loire-Atlantique. Les arrêtés sont publiés au [recueil des actes administratifs](#).

Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle